

RÉGULER LE COMMERCE DES ARMES PAR LE PARLEMENT ET L'OPINION PUBLIQUE

Comparaison du contrôle des exportations d'armement en Allemagne, France, Royaume-Uni et Suède

Lucie Béraud-Sudreau, Samuel B. H. Faure, Michael Sladeczek

L'Harmattan | « Politique européenne »

2015/2 N° 48 | pages 82 à 121

ISSN 1623-6297

ISBN 9782343073613

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-politique-europeenne-2015-2-page-82.htm>

!Pour citer cet article :

Lucie Béraud-Sudreau *et al.*, « Réguler le commerce des armes par le Parlement et l'opinion publique. *Comparaison du contrôle des exportations d'armement en Allemagne, France, Royaume-Uni et Suède* », *Politique européenne* 2015/2 (N° 48), p. 82-121.

DOI 10.3917/poeu.048.0082

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

© L'Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

POLITIQUE EUROPÉENNE**N° 48 | 2015**

Lucie Béraud-Sudreau, Samuel B. H. Faure et Michael Sladeczek

[p. 82-121]

Réguler le commerce des armes par le Parlement et l'opinion publique. Comparaison du contrôle des exportations d'armement en Allemagne, France, Royaume-Uni et Suède

En cherchant à expliquer pourquoi les exportations d'armement sont fortement régulées par certains États européens et plus faiblement par d'autres, cet article défend l'idée d'une absence d'eupéanisation du contrôle des exportations d'armement, et que ni la relation État-industrie ni l'implication des acteurs exécutifs n'expliquent ces variations. Deux hypothèses alternatives sont proposées : la position du Parlement dans le processus de décision du contrôle des ventes d'armes et la saillance de l'enjeu des ventes d'armes auprès de l'opinion publique.

Regulating the arms trade by the Parliament and public opinion. A comparison of arms export controls in Germany, France, the United Kingdom and Sweden

In seeking to explain why some European states strongly regulate arms exports but others weakly, this article argues that there is no Europeanization of arms export controls, and that neither the state-industry relationship nor the involvement of executive actors explain these variations. Two alternative hypotheses matter : the position of Parliament in the arms export control decision-making process, and the salience of the arms sales issue in the view of public opinion.

Réguler le commerce des armes par le Parlement et l'opinion publique

Comparaison du contrôle des exportations d'armement en Allemagne, France, Royaume-Uni et Suède¹

Lucie Béraud-Sudreau

Université Paris 2 Panthéon Assas

Samuel B. H. Faure

Sciences Po Paris

Michael Sladeczek

Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

En 2013, la valeur du commerce des armes dans le monde représentait 76 milliards de dollars². Ce *big business* est sous étroit contrôle de l'État car, pour exporter, toute entreprise productrice de matériels de guerre doit au préalable obtenir une autorisation gouvernementale. Cet article a pour point de départ le constat de variations décisionnelles significatives entre les principaux États européens exportateurs d'armement. Au regard notamment des enjeux normatifs, certains États semblent contrôler de manière restrictive leurs ventes d'armes, alors que d'autres moins. Par exemple, en février 2015, la France signe un contrat avec l'Égypte incluant 24 avions de combat Rafale³. Au même moment, la Suède décide, au nom des droits de l'homme, de ne pas renouveler un accord de coopération militaire avec l'Arabie Saoudite⁴. L'année précédente, le Royaume-Uni et l'Allemagne limitent leurs exportations vers Moscou après le déclenchement du conflit

- 1 Nous souhaitons vivement remercier Pierre Muller et deux relecteurs anonymes du comité de la rédaction de *Politique européenne*.
- 2 SIPRI Yearbook 2015, Armaments, Disarmament and International Security, Oxford, Oxford University Press, <<http://www.sipri.org/yearbook/2015/10>>, consulté le 30 juin 2015.
- 3 Merchet, Jean-Dominique, « Rafale : comment le contrat a été négocié avec l'Égypte », *L'Opinion*, 14 février 2015.
- 4 Ministère de la Défense suédois, « The Memorandum of Understanding with the Kingdom of Saudi Arabia on military cooperation will not be renewed », 13 mars 2015: <<http://www.government.se/sb/d/11743>>, consulté le 7 avril 2015.

ukrainien⁵. Pourquoi la vente de matériels de guerre à des États importateurs apparaît-elle fortement régulée par certains États et de manière plus faible par d'autres? (tableau 1).

Tableau 1. Niveau de régulation des principaux États exportateurs de biens militaires en Europe

État exportateur	Niveau de régulation
France	Faible
Royaume-Uni	Intermédiaire
Allemagne	Intermédiaire
Suède	Fort

En cherchant à expliquer ces variations, cet article se tourne d'abord vers les *usual suspects* dans le domaine de l'armement que sont les décideurs gouvernementaux et industriels, ainsi que l'Union européenne (UE) qui élabore depuis les années 1990 des régulations communes aux États membres. Toutefois, la présente recherche réfute ces hypothèses. Les marges décisionnelles dont disposent les décideurs gouvernementaux (Cohen, 1994 ; Irondele, 2011), la structure des relations institutionnelles entre État et industrie (DeVore et Weiss, 2014), ou encore le processus d'intégration européenne (Irondele, 2003) n'expliquent pas les variations décisionnelles observées. L'infirmité des explications dominantes de la décision dans le domaine militaire nous conduit à considérer d'autres hypothèses : le Parlement et l'opinion publique. Grâce à la littérature comparée sur les Parlements dans le secteur de la défense (Foucault et Irondele, 2009 ; Irondele *et al.*, 2012) et celle sur la « saillance » (Culpepper, 2011), nous démontrons que le contrôle des ventes d'armes en Europe est lié à la position décisionnelle du Parlement (hypothèse 1) ainsi qu'à la saillance et au cadrage de l'enjeu des ventes d'armes auprès de l'opinion publique (hypothèse 2).

5 « Au Royaume-Uni, le ministre des Affaires étrangères, William Hague, a annoncé le 18 mars 2014 que son pays avait « [suspendu] toutes les licences existantes et les demandes de licences en traitement pour l'exportation directe vers la Russie de biens militaires et à double usage destinés à des unités des forces armées russes ou d'autres organismes qui pourraient être ou sont en cours de déploiement contre l'Ukraine ». En mars de la même année, « l'Allemagne a également annoncé la suspension d'un contrat préexistant de 120 millions d'euros au profit de la société allemande Rheinmetall qui devait construire un nouveau centre de formation de l'infanterie russe » (Quéau et Isbister, 2014, 4).

Ces hypothèses sont testées sur l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et la Suède, membres de la Lettre d'intention (LoI)⁶ et respectivement quatrième, cinquième, sixième et onzième principaux exportateurs mondiaux sur la période 2010-2014⁷. Pour rendre compte de l'hypothèse 1, nous nous appuyons sur l'ensemble des sources secondaires disponibles (rapports parlementaires, littérature scientifique, études des *think tanks*), complété par un travail d'enquête, précisé dans la deuxième partie de l'article. L'examen de l'hypothèse 2 nécessite la constitution d'un corpus médiatique *ad hoc*, explicité également en seconde partie.

La démonstration est structurée en quatre parties. La première présente les limites de la littérature pour expliquer les variations dans la régulation des ventes d'armes. La deuxième expose les choix théoriques et méthodologiques qui en découlent. La troisième teste la corrélation entre le rôle décisionnel des acteurs législatifs et le degré de régulation. La quatrième vérifie la corrélation entre la saillance et le cadrage de l'enjeu des ventes d'armes et le niveau de régulation.

Européanisation, économie politique et acteurs gouvernementaux : réfutation des variables dominantes

Afin d'expliquer les variations de régulation des ventes d'armes en Europe, les variables explicatives dominantes dans le domaine militaire sont testées, et réfutées. Ni la thèse du « décalage » des études portant sur l'eupéanisation, ni la variété des capitalismes (VdC), ni les acteurs gouvernementaux n'expliquent les différences constatées.

L'Union européenne sans l'eupéanisation

Au regard de l'émergence de normes communes au sein de l'UE en matière de contrôle des ventes d'armes, on pourrait s'attendre à ce que les variations dans l'eupéanisation des États entraînent des variations dans leur régulation des

6 La « LoI » regroupe les six principaux États producteurs d'armes en Europe. En plus des quatre États mentionnés, il faut ajouter l'Espagne et l'Italie.

7 Selon la base de données du SIPRI: <http://www.sipri.org/googlemaps/2015_of_at_top_20_exp_map.html>, consulté le 8 avril 2015.

ventes d'armes. En effet, d'après la thèse dite du « décalage » (Green Cowles *et al.*, 2001), les pressions adaptatives entre règles européennes et systèmes juridiques et politiques différenciés, peuvent créer des variations dans l'adaptation et la mise en œuvre de ces règles entre les différents États membres (Davesne, 2011). Or, la littérature sur le contrôle des ventes d'armes observe un phénomène que l'on qualifie d'« UE sans européanisation », à l'inverse de la thèse de Bastien rondelle (2003, 2011) d'une « européanisation sans UE ».

Depuis la fin des années 1990, une institutionnalisation de l'UE dans le domaine du contrôle des exportations militaires émerge en deux phases. D'abord, des normes non coercitives sont adoptées au sein de l'UE (Code de conduite sur les exportations d'armement en 1998, transformé en Position commune en 2008) et à l'extérieur de l'UE (Lettre d'intention en 1998, puis Accord-cadre en 2000). En 2009, le Parlement et le Conseil votent le « paquet défense », transposé en droit interne en 2011. Ce « paquet » comprend la directive « Transferts intra-communautaires » (TIC) qui vise à harmoniser les procédures de licences d'exportation au sein de l'UE. Pour autant, ces normes n'influencent pas les décisions nationales et par conséquent ne permettent pas d'en expliquer leurs variations. Pour Mark Bromley et Michael Brozka (2008, 355), il y a « peu de preuves que le Code [de conduite] de l'UE a amélioré l'harmonisation des exportations d'armement des États membres ». Selon M. Bromley (2008, 49), « le Code n'a pas créé de changements dans les prises de décision domestiques sur quelles armes et où celles-ci devaient être exportées ». De même, Jennifer Erickson (2013) affirme que la Position commune a un effet marginal sur les destinations d'exportation des États européens. Concernant la directive TIC, plusieurs témoignages attestent que les acteurs ne s'en saisissent pas. D'après un industriel français, bien que la directive TIC vise à faciliter les transferts entre États membres : « Aujourd'hui, c'est le même examen entre UE et hors UE. Pour les sous-traitants ça devient même plus facile de s'approvisionner aux États-Unis qu'en Allemagne ou au Pays Bas⁸. » Même constat chez des industriels suédois, qui expliquent que la directive TIC devait être « un pas dans la bonne direction » [...] « mais aujourd'hui, TIC ne résout pas les problèmes pour lesquels elle a été négociée »⁹. Le degré d'européanisation de pays à pays n'apporte pas d'explication satisfaisante aux variations dans la régulation des ventes d'armes entre États puisque ce secteur est partout marqué par une absence d'européanisation.

8 Entretien, industriel français, octobre 2014.

9 Entretiens, industriels suédois, février 2014.

L'insuffisante explication de l'école de la variété des capitalismes

Au regard de l'importance des enjeux économiques des ventes d'armes, et de la « relation symbiotique entre l'État et l'industrie de défense » (Pierre, 1982, 88), on peut s'attendre, comme les tenants de la VdC (Hall et Soskice, 2001), à ce que les différences de relations institutionnelles entre État et industrie expliquent les divergences décisionnelles dans le contrôle des exportations. En effet, Marc DeVore et Moritz Weiss (2014) expliquent la décision prise par la France et le Royaume-Uni de coopérer ou de ne pas coopérer dans le domaine de l'armement, en fonction des relations institutionnelles qu'entretiennent l'État et l'industrie. La France est incarnée par le modèle « étatiste ». Caractérisés par des relations étroites entre l'État et l'industrie, les acteurs industriels sont en mesure de renverser les décisions du gouvernement qui vont à l'encontre de leurs préférences. À l'inverse, le Royaume-Uni est représenté par le modèle « libéral » au sein duquel le gouvernement peut davantage imposer sa décision en faisant jouer la concurrence entre industriels. Quant à l'Allemagne et la Suède, ces deux États présentent selon les auteurs du VdC un modèle intermédiaire qualifié de « dirigiste » (Schmidt, 2002 ; Schmidt, 2014, 123-131) et au sein duquel les relations État-industrie sont qualifiées de « coopératives » et les stratégies entre le gouvernement et les dirigeants industriels de « négociées » (DeVore, 2014, 6-7).

L'hypothèse issue de cette approche, appliquée au contrôle des ventes d'armes, est la suivante : plus la relation est forte entre l'État et l'industrie (modèle « étatiste »), plus il est probable que la régulation étatique des exportations soit faible. Moins les institutions de régulation du marché associent l'État et l'industrie (modèle « libéral »), plus il est probable que l'État exerce un contrôle fort. Malgré la démonstration convaincante de M. DeVore et M. Weiss sur les coopérations en matière d'acquisition d'avions de combat, leur hypothèse est en partie réfutée concernant les ventes d'armes (tableau 2). En effet, les prédictions des tenants de l'école de la VdC correspondent aux résultats décisionnels observés en France et en Allemagne, où le niveau de régulation est respectivement faible et « négocié ». En revanche, on observe un niveau fort de régulation du commerce des armes en Suède alors que la structure institutionnelle est de type corporatiste comme en Allemagne. Quant au Royaume-Uni, le contrôle de la vente des biens militaires observé est comparable au cas allemand alors que les tenants de la VdC prédisent un niveau fort de régulation.

Tableau 2. L'hypothèse de l'école de la variété des capitalismes

Modèle d'économie politique nationale	Cas	Niveau de régulation supposé	Niveau de régulation observé
Modèle « étatiste »	France	Faible	Faible
Modèle « corporatiste »	Allemagne	Intermédiaire	Intermédiaire
	Suède		Fort
Modèle « libéral »	Royaume-Uni	Fort	Intermédiaire

L'hypothèse des relations État-industrie comme explication des variations dans la régulation des ventes d'armes est également rejetée du fait de la dimension économique du commerce des armements au sein de chaque État. En effet, on pourrait s'attendre à ce que, plus l'industrie de défense d'un État donné est dépendante économiquement des exportations, plus son gouvernement adoptera une régulation faible. Or, les industries suédoises de défense sont dépendantes à 65 % du marché international¹⁰, tandis qu'en France, cette dépendance est estimée de 25 % à 40 % (Bellais *et al.*, 2014, 34).

Les décideurs gouvernementaux, une constante

Les décideurs gouvernementaux sont dans la littérature existante au cœur de la prise de décision en matière de défense (Ironnelle, 2011). Selon les tenants de l'analyse de la politique étrangère (Allison et Halperin, 1972 ; Allison et Zelikow, 1999), l'organisation du pouvoir gouvernemental et administratif façonne la décision. Le contrôle des exportations ayant une dimension stratégique et régaliennne, les variations décisionnelles dans ce contrôle pourraient alors être expliquées par les différences d'organisation du pouvoir exécutif entre l'Allemagne et la France, le Royaume-Uni et la Suède. Or, là encore, cette hypothèse n'est pas concluante. Malgré des différences institutionnelles formelles (processus interministériel en France et au Royaume-Uni, ou agence administrative en Allemagne et en Suède), la prise de décision est *in fine* similaire dans les quatre États. En effet, dès lors qu'est considérée l'exportation de systèmes d'armes conventionnelles majeurs comme des avions de combat, des sous-marins ou des chars, entraînant des flux financiers significatifs, la décision appartient aux plus hauts responsables politiques (Premier ministre au Royaume-Uni, en Allemagne

et en Suède, Président et Premier ministre en France) [voir Davis (2002) et Bauer (2003) pour le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Suède; Cohen (1994) et Gautier (2009, 264); ainsi que les données d'entretiens pour la France]¹¹.

Le Parlement et l'opinion publique : des acteurs sous-estimés ?

Ni l'intégration européenne, ni la relation entre l'État et l'industrie de défense, ni l'organisation du pouvoir exécutif n'expliquent les variations décisionnelles observées dans la régulation du commerce des armes en Europe. Deux hypothèses alternatives sont alors proposées ci-dessous.

En premier lieu, le rôle décisionnel du Parlement dans les politiques de défense est peu étudié. Néanmoins, des travaux récents ont apporté des connaissances nouvelles (Foucault et Irondelle, 2009; Irondelle *et al.*, 2012). Ces auteurs comparent le rôle décisionnel des parlements nationaux dans l'élaboration des politiques de défense. Leurs travaux permettent d'énoncer une première hypothèse établissant une corrélation entre la position décisionnelle du Parlement et le degré de régulation des exportations (tableau 3). Le Parlement étant une institution pluraliste au sein de laquelle peuvent s'exprimer des voix opposées aux exportations d'armement, on s'attend à ce que l'État assure un contrôle fort des biens militaires, si le Parlement dispose d'une position décisionnelle centrale par rapport au gouvernement. En revanche, plus le Parlement se situe à la périphérie de la décision, plus la régulation des ventes d'armes sera faible. L'évaluation de la position du Parlement se fait au regard de son rôle dans la prise de décision *a priori*, et de son activité de contrôle *a posteriori* de l'activité gouvernementale.

11 Entretien, ministère de la Défense français, juin 2013 (« Dans les cas compliqués, ou quand il veut sortir son parapluie, le Secrétaire général de la défense nationale (SGDN) va voir le Premier ministre, ou l'Elysée directement »); Entretien, homme politique français, juillet 2013 (« Pendant la période 2007-2011, la DGA avait un contact direct avec l'Elysée, c'est le président qui voulait tout faire »); Entretien, homme politique français, mars 2014, (« Le président de la République ou le Premier ministre est impliqué dans la décision si c'est important. C'est important par exemple si la relation avec le pays est essentielle, ou problématique - un pays qui n'est ni tout blanc, ni tout noir - ou si c'est une exportation pour donner de l'air à un industriel. Dans ce cas-là c'est le PR [président de la République] qui décide, rapidement »).

Tableau 3. La position décisionnelle du Parlement dans la régulation du commerce des armes (hypothèse 1)

Cas	Niveau de régulation	Position décisionnelle du Parlement supposée
France	Faible	Faible
Royaume-Uni	Intermédiaire	Intermédiaire
Allemagne	Intermédiaire	Intermédiaire
Suède	Fort	Forte

Comme cela a été précisé en introduction, l'hypothèse 1 est testée à partir de sources secondaires tels que les rapports parlementaires, la littérature scientifique et les études d'expertise qui abordent la question de recherche de la variation du niveau de régulation du commerce des armes en Europe. Toutefois, il est apparu que ces données sont insuffisantes pour y répondre. Par conséquent, une enquête par entretiens semi directifs a été effectuée entre 2012 et 2014 pour combler ce manque d'informations, auprès de vingt décideurs en charge de la régulation des biens militaires : deux Allemands au ministère de la Défense et au ministère de l'Économie à Berlin, un Britannique au ministère du Commerce à Londres, huit Français au ministère de la Défense, à l'Assemblée nationale et au sein de l'industrie à Paris, et neuf Suédois au ministère de la Défense, au ministère des Affaires étrangères et dans l'industrie à Stockholm.

Un autre acteur sous-estimé dans l'élaboration des politiques de défense est l'opinion publique. Pourtant, plusieurs études récentes traitent de l'impact de l'opinion publique sur le contrôle des armements qui est appréhendé à partir des enquêtes de sondage Eurobaromètre produites par l'UE auprès d'échantillons représentatifs de citoyens européens (Foucault et Irondelle, 2007, 2012 ; Erickson, 2009 ; Dufournet, 2011). Le présent article saisit l'opinion publique par la notion de « saillance » (Culpepper, 2011), c'est-à-dire le niveau d'attention porté par les citoyens à un problème public (le commerce des armes) plutôt qu'à un autre (le chômage ou le changement climatique). Pepper Culpepper établit une corrélation entre le niveau de saillance et les marges de manœuvre décisionnelles dont disposent les groupes d'intérêt pour influencer le gouvernement.

Moins les citoyens s'intéressent à un enjeu public, c'est-à-dire plus leur degré d'attention est faible – plus la politique est « silencieuse » pour paraphraser P. Culpepper –, plus les groupes d'intérêt sont en mesure de façonner les

normes établies par le gouvernement. En revanche, plus le niveau de saillance de l'opinion publique est élevé, c'est-à-dire plus un problème public retient leur attention – plus la politique est « bruyante » dirait P. Culpepper –, moins les groupes d'intérêt disposent de marges de manœuvre décisionnelles pour impacter le gouvernement. Pepper Culpepper mesure le niveau de saillance d'un enjeu par la couverture médiatique dont il est l'objet. Pour évaluer ce traitement médiatique, P. Culpepper utilise la notion de « cadre argumentatif » qui désigne « les altérations subtiles dans le discours ou la présentation d'un jugement ou le choix des problèmes » (2011, 10). Ainsi, il importe de distinguer le niveau d'attention que portent les citoyens pour le commerce des biens militaires (degré de la saillance) de la manière dont cet enjeu est formulé, c'est-à-dire du type d'arguments utilisés (cadrage médiatique).

La deuxième hypothèse du présent article formule une corrélation entre d'une part le degré de saillance des citoyens concernant l'enjeu des ventes d'armes et le cadrage médiatique de ce dernier, et d'autre part les divergences décisionnelles observées dans le domaine du contrôle des exportations de biens militaires. Nous nous attendons à ce que plus le niveau d'attention de l'opinion publique concernant l'enjeu des ventes d'armes est élevé et plus les arguments formulés sont favorables à une régulation forte du commerce des biens militaires, plus le niveau de régulation du commerce des armes sera fort. En revanche, si la saillance des ventes d'armes est faible et le cadrage médiatique est favorable à une régulation faible, alors le contrôle sera faible (tableau 4). Nous supposons qu'un cadrage favorable à une régulation faible se traduira dans la presse par des arguments en soutien aux ventes d'armes, tandis qu'un cadrage favorable à une régulation forte se traduira davantage par des arguments présentant les risques liés aux ventes d'armes.

Tableau 4. Le degré d'attention des citoyens et le cadrage médiatique (hypothèse 2)

Cas	Niveau de régulation	Niveau de la saillance et le cadrage attendu	
		Niveau de la saillance	Cadrage médiatique
France	Faible	Faible	En faveur d'une régulation faible
Royaume-Uni	Intermédiaire	Intermédiaire	Cadrage médiatique hétérogène
Allemagne	Intermédiaire	Intermédiaire	Cadrage médiatique hétérogène
Suède	Fort	Forte	En faveur d'une régulation forte

La vérification de cette hypothèse nécessite de détailler notre méthodologie : le choix des cas de ventes à partir desquels mesurer le niveau de la saillance et le cadrage médiatique, les indicateurs utilisés ainsi que l'échantillon de journaux choisis.

Tout d'abord, il s'agit d'identifier des cas d'exportations comparables. Afin que ces cas puissent soulever la question du « contrôle » dans le domaine médiatique, le choix a été fait de considérer des ventes pouvant susciter une polémique. Chacun des États comprend dans ses critères officiels de contrôle des exportations ceux du respect des droits de l'homme et de la stabilité géopolitique. Les exportations vers des pays ne respectant pas les droits de l'homme, ou vers des pays instables, peuvent alors être considérées comme controversées. Afin que les cas d'exportations soient visibles dans l'espace médiatique, nous avons également choisi des ventes de systèmes d'armes majeurs. L'Arabie Saoudite, en tant que client de contrats significatifs des quatre pays étudiés, et ayant signé des contrats récents (entre 2007 et 2012) avec chacun d'eux, correspond à ces critères. Les transactions choisies sont la vente de 200 chars Léopard 2 en 2011 par l'Allemagne, le contrat LEX (Life Expansion Sawari 1) de rénovation de frégates et de ravitailleurs signé avec la France en 2013, l'exportation de 72 avions de combat Eurofighter Typhoon par le Royaume-Uni en 2007 et le contrat Simoom de construction d'une usine de missiles signé avec la Suède en 2012.

Trois quotidiens sont retenus dans chacun des États. En France, les journaux considérés sont *Le Figaro* (droite), *Le Monde* (centre-gauche), et *Libération* (gauche). Au Royaume-Uni, les journaux choisis sont *The Daily Telegraph* (droite), *The Guardian* (centre-gauche) et *The Independent* (gauche). En Allemagne, ce sont *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (droite), *Süddeutsche Zeitung* (centre-droit) et *Tages Zeitung* (gauche) qui sont retenus. Enfin, en Suède les journaux considérés sont *Svenska Dagbladet* (droite), *Dagens Nyheter* (centre-droit) et *Aftonbladet* (gauche). Au total, l'analyse porte sur 85 articles¹².

12 Ce corpus de 85 articles a été constitué en deux temps (voir en annexe pour un tableau synthétique et une liste exhaustive des articles). Dans un premier temps, une recherche a été réalisée à partir du moteur de recherche Factiva. Cet outil a permis de rassembler l'ensemble des articles publiés, en format papier, dans les journaux sus cités, constituant un corpus réduit (26 articles). Dans un deuxième temps, une recherche a été effectuée pour compléter le corpus par l'ensemble des articles publiés sur les sites internet de ces journaux. Pour ce faire, une recherche a été réalisée par le moteur de recherche de chacun des sites, à partir de mots-clefs précisés, pour chaque journal, en annexe. En effet, Factiva ne répertorie pas l'ensemble des articles publiés sur les sites internet des quotidiens.

Afin de déterminer si le cadrage des articles est davantage en faveur d'un contrôle strict, six indicateurs sont considérés, en plus du nombre absolu d'articles pour ou contre l'exportation vers l'Arabie Saoudite (tableau 5, en annexe). L'indicateur 1 est la mention des droits de l'homme (DH) qui témoigne d'une opposition à l'exportation vers l'Arabie Saoudite. L'indicateur 2 est la mention de la corruption, également un argument opposé à l'exportation. L'indicateur 3 évalue l'importance du rappel aux règles de contrôle des exportations, ce qui renvoie à un argument favorable à une régulation forte. L'indicateur 4, qui fait état des arguments de type économique, devrait signaler un cadrage en faveur du contrat considéré. L'indicateur 5 concerne la mention des arguments géopolitiques, qui peuvent être soit en faveur soit contre l'exportation vers l'Arabie Saoudite. L'indicateur 6 est signalé par la mention d'un débat partisan, ce qui indique une forte saillance de l'enjeu. Frank Baumgartner *et al.* (2009, 94-95) montrent en effet que les enjeux qui recourent une opposition entre partis tendent à être plus saillants que les enjeux non partisans.

La position décisionnelle de l'institution parlementaire

Notre première hypothèse suppose une corrélation entre la position décisionnelle du Parlement et la régulation des exportations. L'évaluation de la position des Parlements se fait au regard de leur rôle dans la décision d'exportation *a priori*, et de leur rôle de contrôle *a posteriori* des décisions gouvernementales. On s'attend à ce que l'Assemblée nationale et le Sénat aient un rôle décisionnel faible, que la Chambre des communes, la Chambre des Lords et le Bundestag aient un rôle moins périphérique, et enfin que le Riksdag soit au centre des mécanismes décisionnels du contrôle des ventes d'armes.

L'Assemblée nationale et le Sénat

D'après Martial Foucault et Bastien Irondelle (2009, 471), la France est, avec le Royaume-Uni, l'un des « deux pays où le rôle du Parlement est le moins important dans le contrôle de la politique de défense ». Un député de droite explique que « peu de parlementaires s'intéressent aux questions de défense : c'est trop compliqué¹³ ». La position marginale du Parlement dans les politiques de défense se retrouve dans le contrôle des exportations d'armement, qui relève « presque exclusivement de la politique de l'exécutif » (Irondelle *et al.*, 2012, 70).

13 Entretien, homme politique français, juin 2013.

Non seulement le Parlement est absent de la décision d'autorisation ou non d'exporter, mais il n'exerce que faiblement sa compétence de contrôle *a posteriori* des décisions gouvernementales. La communication d'informations sur les exportations se fait par le biais d'un rapport annuel depuis 2000. Selon un acteur de l'exécutif en place en 2000, ce rapport n'a pas été lancé afin de renforcer le pouvoir de contrôle *a posteriori* du Parlement, mais en vue d'entretenir les liens avec la majorité parlementaire : « Il faut leur donner l'impression de participer, de satisfaire leur envie d'être autour de la table. Le rapport au Parlement était une façon de donner des gages aux membres du PCF, des Verts qui ne considéraient pas les exportations d'un bon œil¹⁴. »

Cet outil unique de contrôle de l'activité gouvernementale dont dispose le Parlement français en matière de ventes d'armes n'est d'ailleurs en pratique que peu saisi par les élus. Un activiste d'ONG relate : « Sous le mandat de Sarkozy, les ONG devaient rappeler aux députés qu'il y avait un rapport au Parlement. Les députés ne s'en saisissent pas, ne font pas leur travail¹⁵. » Cette pratique se poursuit sous la législature actuelle. Par exemple, lors de la présentation du rapport en 2013, le ministre de la Défense fait la remarque suivante : « J'avais invité, le 25 juillet [...] les trois commissions parlementaires concernées. [...] C'est-à-dire que j'ai invité 150 parlementaires à venir à un exposé qui va durer une demi-heure à peu près, qui est un commentaire du rapport sur les exportations d'armement. [...] J'avais tenu à vous le présenter et je le fais même si ça n'a pas un succès débordant, mais les meilleurs sont là, comme disait ma grand-mère¹⁶. »

D'ailleurs, en 2014, le ministre a choisi de présenter ce rapport à l'université d'été de la Défense¹⁷. Ainsi, le Parlement français ne participe pas à la décision du contrôle, et n'exerce pas son rôle de contrôle *a posteriori* de l'action du gouvernement sur les ventes d'armes. Autrement dit, par un fonctionnaire du ministère de la Défense, « chez nous, les députés, ils s'en tapent¹⁸ ».

14 Entretien, homme politique français, mars 2013.

15 Entretien, ONG française, avril 2013.

16 Ministère français de la Défense, « Présentation du rapport d'exportation d'armement 2012 », <http://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/presentation-du-rapport-d-exportation-d-armement-2012-video>, consulté le 8 avril 2015.

17 12^{ème} Universités d'été de la défense, « Le programme de l'Université 2014 », <<http://universite-defense.org/fr/2014/le-programme-de-luniversite-2014>>, consulté le 8 avril 2015.

18 Entretien, ministère français de la Défense, octobre 2014.

La Chambre des Communes et la Chambre des Lords

Malgré l'affirmation de Foucault et Irondelle (2009, 472) selon laquelle le Parlement britannique n'est guère plus influent dans l'élaboration de la politique défense que son homologue français, l'on constate un rôle plus significatif de la Chambre des communes sur notre objet.

Suite aux scandales liés à la livraison de matériels militaires dans la guerre entre l'Irak et l'Irak, le gouvernement travailliste engage en 1997 une réforme du contrôle des ventes d'armes. Dès 1997 sont publiés et présentés des rapports annuels sur les exportations de défense, puis, en 2004, des rapports trimestriels. L'avancée la plus notable est la création, en 1999, du *Quadripartite Committee on Strategic Export Controls* (Davis, 2002, 133), aujourd'hui appelé *Committee on Arms Export Controls*. Principalement, ce Comité examine le rapport annuel du gouvernement sur les exportations de défense, et rédige un contre-rapport adressant des questions et des recommandations auxquelles le gouvernement doit répondre dans les deux mois. Pour ce contre-rapport, le Comité fait appel à des preuves écrites et orales. Il auditionne à cette fin les décideurs impliqués mais également des membres de la société civile et des industriels (Yihdego, 2008).

Les membres du Comité sont très actifs dans le contrôle *a posteriori* de l'activité gouvernementale grâce à l'utilisation active des informations et l'obtention d'une transparence accrue (Yihdego, 2008). Le Comité a ainsi obtenu un accès à des informations que le gouvernement ne souhaitait pas originellement divulguer, des réponses plus précises et livrées plus rapidement, et une extension du champ des données fournies. Les rapports du Comité se sont en outre de plus en plus intéressés à la compatibilité des autorisations d'exportations avec les critères politiques censés guider l'octroi des licences, dont le respect des droits de l'homme. L'exportation d'armes vers des pays autoritaires y est ainsi régulièrement critiquée¹⁹.

19 Committee on Arms Export Controls, « Scrutiny of Arms Exports and Arms Controls (2014) : Scrutiny of the Government's UK Strategic Export Controls » Annual Report 2013, the Government's Quarterly Reports from October 2012 to Sep. 2013, and the Government's policies on arms exports and international arms control issues », <<http://www.parliament.uk/business/committees/committees-a-z/other-committees/committee-on-arms-export-controls/>>, consulté le 8 avril 2015.

Une revendication de longue date auquel le gouvernement a néanmoins toujours répondu par la négative reste l'implication du Comité dans la décision d'autorisation *a priori*, et non plus seulement *a posteriori*. Ainsi, comme le résume un représentant du ministère du Commerce, « le Parlement a un rôle de responsabilité (« accountability ») mais pas de contrôle direct²⁰ ».

Le Bundestag

Le Bundestag est décrit comme étant « au cœur des politiques de défense » en Allemagne (Irondele *et al.*, 2012, 112). Si le pouvoir de décision reste là encore aux mains de l'exécutif, le Bundestag se distingue du Parlement français notamment par l'importance de la question des exportations militaires dans le champ politique. Les questions de l'accès à l'information au Parlement et de son rôle dans la décision ont ainsi été un enjeu de la période électorale de 2013. Cette question a opposé l'Union chrétienne-démocrate (CDU), favorable à un soutien accru aux exportations, aux partis Social-démocrate (SPD), Verts et *Die Linke*, et même à son allié le Parti libéral²¹, tous en faveur d'une régulation plus forte.

L'accord de grande coalition de novembre 2013, résultant de ces élections, liste les changements à apporter dans le contrôle des exportations²², notamment sur une transparence accrue envers le Parlement. Auparavant, le gouvernement était tenu d'informer le Bundestag par un rapport annuel portant sur les exportations de l'année précédente. Ce rapport était habituellement

20 Entretien, ministère britannique du Commerce, septembre 2012.

21 Gebauer, Matthias, « More Boldness » : Merkel in Pre-Vote Dispute over Arms Exports », *Spiegel Online International*, 18 septembre 2013, <<http://www.spiegel.de/international/germany/arms-exports-spat-in-merkel-government-livens-up-campaign-a-922978>>, consulté le 8 avril 2015; Vestring, Bettina, « Arms and Elections, Germany's policy on weapons export licences », *Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik e.V.*, 5 septembre 2013, <<https://dgap.org/en/blog/berlin-observer/arms-and-elections>>, consulté le 8 avril 2015; « SPD fordert schärfere Regeln für Rüstungsexporte », *Die Welt*, 24 octobre 2013, <<http://www.welt.de/politik/deutschland/article121166850/SPD-fordert-schaerfere-Regeln-fuer-Ruestungsexporte.html>>, consulté le 8 avril 2015.

22 « Deutschland Zukunft gestalten. Koalitionsvertrag zwischen CDU, CSU und SPD, 18 Legislaturperiode », 27 novembre 2013, p. 16, http://www.bundesregierung.de/Content/DE/_Anlagen/2013/2013-12-17-koalitionsvertrag.pdf?__blob=publicationFile, consulté le 8 avril 2015.

soumis à l'automne, voire à l'hiver. Désormais, le rapport annuel doit être soumis avant l'été, et s'y ajoute la publication d'un deuxième rapport en milieu d'année. Ainsi, la publication du rapport pour l'année 2013, en juin 2014, a été suivie par celle, en octobre 2014, d'un rapport sur la première moitié de l'année 2014. D'après un représentant du ministère de l'Économie, les parlementaires se saisissent très largement de cette information pour exercer leur compétence de contrôle de l'activité gouvernementale : « le Parlement [...] peut poser des questions. Cet outil est très utilisé avec plus de 100 questions dans le domaine par an²³. » De plus, l'accord de coalition de novembre 2013 oblige désormais le Conseil fédéral de sécurité, l'instance de décision en matière de contrôle des exportations, à informer le Parlement des autorisations d'exportations accordées, à l'écrit et dans un délai de deux semaines²⁴. Par ailleurs, les raisons de l'octroi des licences peuvent être données oralement, alors que jusqu'à présent, les décisions du Conseil fédéral de sécurité restaient secrètes²⁵. En outre, depuis octobre 2014, le gouvernement doit, en cas de question des députés, répondre si oui ou non une autorisation a été délivrée, bien que le gouvernement ne soit pas tenu de motiver son choix²⁶.

Toutefois, comme au Royaume-Uni, des députés demandent « que le Parlement soit informé [...] avant que la décision d'autorisation ne soit prise, et non après les exportations [...]. Le Parlement se sent en effet démuni politiquement face à cette question²⁷ ». Ainsi, comme au Royaume-Uni, le Bundestag exerce de manière significative son contrôle de l'activité gouvernementale *a posteriori*, bien qu'il ne soit pas associé à la décision d'exportation *a priori*.

23 Entretiens, ministère de l'Économie allemand, septembre 2012.

24 Ministère de l'Économie allemand, « Mehr Transparenz bei Rüstungsexporten: Bundesregierung ändert die Geschäftsordnung des Bundessicherheitsrates », 5 juin 2014, <<http://www.bmw.de/DE/Themen/aussenwirtschaft,did=641362>>, consulté le 8 avril 2015.

25 Bundestag, « Beschluss der Bundesregierung zur Änderung der Geschäftsordnung des Bundessicherheitsrates », 4 juin 2014; <<http://dip21.bundestag.de/dip21/btd/18/016/1801626.pdf>>, consulté le 8 avril 2015.

26 « Regierung darf Planung von Rüstungsexporten geheim halten », *Zeit Online*, 21 oct. 2014, <<http://www.zeit.de/politik/2014-10/bundesverfassungsgericht-waffenexporte-parlament>>, consulté le 8 avril 2015.

27 Entretiens, ministère de l'Économie allemand, septembre 2012.

Le Riksdag

Le Parlement suédois participe de manière « effective » au processus de décision en matière de politique étrangère (Ironelle *et al.*, 2012, 164-175). Ceci se reflète particulièrement en matière de contrôle des exportations.

Le Riskag a été le premier Parlement européen à obtenir un rapport sur les exportations de biens militaires en 1985 (Weber et Bromley, 2011, 2). La même année, il a été créé en son sein un Conseil consultatif parlementaire pour les questions d'exportations de matériels de guerre – auquel l'actuel Conseil du contrôle des exportations (EKR), a succédé en 1996. Si le contrôle des ventes d'armes est en premier lieu assuré par une agence administrative, l'Inspection pour les produits stratégiques (ISP), celle-ci peut se tourner vers l'EKR lorsqu'un cas de figure n'a pas déjà été précédemment tranché par une autorité politique, par exemple s'il s'agit d'un pays nouvellement client de la Suède²⁸. L'EKR rend ainsi environ 25 avis sur les 1 400 dossiers annuels examinés par l'ISP²⁹. Jamais l'ISP n'est allée à l'encontre des avis des parlementaires³⁰. L'ISP peut faire appel, en sus de l'avis de l'EKR, au gouvernement. Cette procédure ne s'est produite que trois fois entre 2001 et 2012³¹. Ainsi, l'avis rendu par les parlementaires fait office le plus souvent de décision finale.

Tous les partis siégeant au Parlement, y compris les partis les plus critiques à l'encontre des ventes d'armes, sont représentés à l'EKR. Les discussions au sein de l'EKR sont confidentielles et les avis sont pris à la majorité des voix (Bauer, 2003, 349-364). Ces deux aspects de la prise de décision au sein de l'EKR, incitent à la création d'un consensus politique sur la question des ventes d'armes³². Selon un acteur du ministère des Affaires étrangères : « Si l'on a tous les partis impliqués, cela garantit qu'il n'y aura pas d'agitation à l'extérieur [de l'EKR]³³. » La fonction de l'EKR est ainsi décrite comme une légitimation du processus de contrôle (Bauer, 2003, 361). Ainsi, le Riksdag joue un rôle important dans le contrôle des exportations, puisqu'il a, *via* l'EKR, un rôle décisionnel en amont des décisions relatives à l'exportation d'armements.

28 Entretien, ministère des Affaires étrangères suédois, novembre 2013.

29 Entretien, ISP, octobre 2013.

30 Entretien, homme politique suédois, novembre 2013.

31 Entretien, ISP, décembre 2013.

32 Entretien, ONG suédoise, janvier 2014.

33 Entretien, ministère des Affaires étrangères suédois, novembre 2013.

La première hypothèse (tableau 3) qui prédit une corrélation entre le rôle décisionnel de l'institution parlementaire et le degré de régulation des exportations est ainsi confirmée. L'Assemblée nationale et le Sénat ont un rôle marginal, tandis que le Riksdag est une institution décisionnelle centrale. L'Allemagne et le Royaume-Uni présentent des configurations intermédiaires : si leurs Parlements respectifs ne sont pas associés en amont à la décision, les parlementaires se saisissent de l'information à leur disposition pour exercer un contrôle de l'activité gouvernementale *a posteriori*.

La saillance de l'enjeu des ventes d'armes dans l'opinion publique

Notre deuxième hypothèse cherche à montrer une corrélation entre d'une part le niveau de la saillance de l'enjeu des ventes d'armes, et son cadrage médiatique, et d'autre part le degré de régulation du commerce de biens militaires.

France

Le programme Life Expansion Sawari 1 (LEX) est l'un des derniers importants contrats d'armement, plus d'un milliard d'euros, signé entre les industriels français et l'Arabie Saoudite en août 2013. Il s'agit de la rénovation de quatre fréquences et de deux pétroliers-ravitailleurs. Le traitement de cette vente dans les médias français est quasi inexistant : seuls trois articles le mentionnent. Aucun d'eux ne parle des droits de l'homme ou ne soulève l'idée qu'un tel contrat avec l'Arabie Saoudite pourrait être controversé. Le cadrage qui prédomine largement est l'angle économique. Ainsi *Le Monde* consacre un de ses articles au point de vue des industriels et pointe le besoin de « vendre à l'étranger » et l'impact des baisses de commandes nationales sur l'emploi. Cet article souligne que le constructeur naval DCNS « attend 1 500 à 2 000 suppressions d'emplois en France [...] en raison de la révision des commandes nationales sur les fréquences et les sous-marins³⁴ ». Si les deux articles du *Monde*

34 Dominique Gallois et Nathalie Guilbert, « La crise syrienne inquiète les industriels français de l'armement », *Le Monde*, 10 septembre 2013, <http://abonnes.lemonde.fr/international/article/2013/09/10/la-crise-syrienne-inquiete-les-industriels-francais-de-l-armement_3473884_3210.html?xtmc=contrat_lex_arabie_saoudite&xtcr=3>, consulté le 14 avril 2015.

restent très descriptifs, leur cadrage est centré sur les aspects économiques, ce qui encourage une lecture favorable aux exportations. L'article du *Figaro* est quant à lui en faveur du principe des exportations de défense. L'article se focalise sur la place de la France dans les exportations mondiales de défense en 2012. En expliquant que le « millésime » 2012 est « moyen » mais « reste honorable », le journal y déplore le fait que la France ait « perdu » sa quatrième place mondiale d'exportateur « au profit d'Israël³⁵ ».

L'aspect géopolitique des relations entre les deux États est rapidement évoqué dans l'un des articles mais sans faire le lien directement avec le contrat d'exportation. L'absence complète de débat sur l'exportation dans les médias français a pour corollaire l'absence de mention d'un quelconque débat politique.

Royaume-Uni

La vente de soixante-douze avions de combat Eurofighter Typhoon³⁶ à l'Arabie Saoudite est évoquée dans seize articles parmi les journaux anglais considérés sur les deux mois suivant la conclusion du contrat le 11 septembre 2007. L'argument des droits de l'homme en opposition à la vente avec l'Arabie Saoudite est présent dans huit articles. Le deuxième argument contre l'autorisation d'exportation est celui de la corruption (onze articles). L'importance de cet argument se comprend au regard des précédentes ventes d'avions de combats – Al Yamamah I et Al Yamamah II – au royaume saoudien, qui ont été entachés par d'importants scandales de corruption.

Trois des articles s'opposent directement aux exportations. Ce sont donc les médias anglais qui expriment le plus clairement leur opposition entre les quatre pays. Seul un article défend les relations entre le Royaume-Uni et le royaume saoudien, cependant cet article ne parle pas alors directement de la vente mais de la relation plus vaste entre le Royaume-Uni et l'Arabie Saoudite. La réglementation en place ne sert pas d'argument à ces articles

35 Véronique Guillemard, *Le Figaro*, 11 septembre 2013, « La France a perdu du terrain à l'exportation », <<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2013/09/11/20002-20130911ARTFIG00624-armement-la-france-a-perdu-du-terrain-a-l-exportation.php>>, consulté le 14 avril 2015.

36 Ce concurrent du Rafale est développé et produit par un consortium industriel qui rassemble la branche défense et sécurité d'Airbus Group, l'entreprise britannique BAe Systems et l'industriel italien Finmeccanica.

qui focalisent plutôt sur l'aspect des droits de l'homme et la critique de la stratégie d'alliance.

L'argument économique est faiblement utilisé. Si six articles mentionnent un enjeu économique, trois d'entre eux se focalisent sur les actions boursières de BAE System et un utilise l'argument économique pour dénoncer l'exportation. L'argument économique en faveur des exportations est donc mentionné uniquement dans deux articles. L'argument principal des pro-exportations reste donc l'argument stratégique (neuf articles). L'argument opposé aux considérations sur les droits de l'homme, la corruption ou le fondamentalisme religieux est l'argument de *Realpolitik* qui voit dans l'Arabie Saoudite un allié précieux dans la lutte contre le terrorisme, un partenaire essentiel en tant que premier producteur pétrolier au monde. C'est le cas d'un article du *Telegraph* selon lequel, « dans le monde réel, nous devons conduire la politique étrangère sur la base de l'intérêt personnel national. Et dans la région la plus instable du monde, cela veut dire avoir une relation de travail constructive avec l'Arabie Saoudite³⁷ ».

Enfin la mention d'un débat partisan est faite, mais reste marginale (trois articles). De plus, cette politisation se fait autour de l'accueil du roi Abdullah par les autorités britanniques fin octobre 2007, la vente des avions Typhoon étant alors un aspect du sujet plus large de la relation entre le Royaume-Uni et l'Arabie Saoudite.

Allemagne

En 2011, la décision d'autoriser l'exportation de 200 chars Léopard 2 à l'Arabie Saoudite a soulevé de vives polémiques. Le 2 juillet 2011 un article du *Spiegel* révèle que le Conseil fédéral de sécurité aurait autorisé l'exportation de 200 chars d'assauts Léopard 2 à l'Arabie Saoudite³⁸. S'ensuit un débat politique sur le bien-fondé de l'exportation à un pays qui ne respecte pas les droits de l'homme et sur la transparence du processus décisionnel.

37 « UK must stay on good terms with Saudi Arabia », *The Telegraph*, 30 octobre 2007, <<http://www.telegraph.co.uk/comment/3643660/UK-must-stay-on-good-terms-with-Saudi-Arabia.html>>, consulté le 14 avril 2015.

38 « Waffen-Deal: Deutschland will Saudi-Arabien Kampfpanzer liefern », *Spiegel Online*, 2 juillet 2011, <<http://www.spiegel.de/politik/deutschland/waffen-deal-deutschland-will-saudi-arabien-kampfpanzer-liefern-a-771989.html>>, consulté le 8 avril 2015.

Les journaux allemands ont le plus écrit sur ce cas d'exportation avec quarante articles, comparé aux trois autres pays. Trente-six articles mentionnent l'argument des droits de l'homme contre l'exportation des chars à l'Arabie Saoudite, ce qui indique un fort consensus de l'ensemble du champ journalistique. Par ailleurs, l'Allemagne est le pays où les journaux parlent le plus des règles de contrôle existantes (dix-neuf articles), certains articles étant très détaillés sur cette question³⁹. De plus les Allemands sont les seuls, avec les Suédois, à user de l'argument légal pour s'opposer à la vente à l'Arabie Saoudite. Par exemple, Christian Ströbele, présenté comme un expert en droit du parti des Verts, affirme qu'en se basant strictement sur la réglementation allemande, « les exportations d'armes de ce type vers les pays qui violent les droits de l'homme de façon systématique et de façon persistantes ne devraient pas entrer en considération⁴⁰ ».

On remarque également en Allemagne l'absence d'articles clairement en faveur des exportations. L'argument économique – de l'emploi et des besoins de l'industrie de l'armement – qui pourrait être vu comme le contre-argument aux droits de l'homme est relativement peu représenté (huit articles). Comme au Royaume-Uni l'argument sécuritaire et géopolitique est le principal argument des défenseurs des exportations (vingt-six articles). Toutefois, une lecture attentive révèle que les arguments géopolitiques sont à double tranchant : deux d'entre eux défendent les exportations, mais un autre les condamne.

Les deux premiers arguments sont d'abord la non-opposition d'Israël à cette vente et le rôle stratégique de l'Arabie Saoudite en tant que « dernier pilier de soutien » (« *Stützpfiler* ») au Proche-Orient et rempart à l'Iran. Ces deux arguments justifient le changement de cap de l'Allemagne, puisque si l'Allemagne a déjà exporté des armes vers le royaume saoudien dès les années 1970, l'exportation de chars d'assaut a, elle, toujours été refusée, malgré un intérêt saoudien pour les chars Léopard 2 dès les années 1980 (Duquet, 2014). Le fait que les défenseurs des exportations privilégient l'argument stratégique plutôt qu'économique s'explique par le fait que les règles allemandes de contrôle des

39 Notamment : « Merkel nennt Saudi-Arabien, "wichtigen Partner" », *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 8 juillet 2011, <<http://www.faz.net/aktuell/politik/inland/ruestungsgeschaefit-mit-saudi-arabien-merkel-nennt-saudi-arabien-wichtigen-partner-16673.html>>, consulté le 8 avril 2015.

40 Haimerl, Kathrin, « Die Regierung verstößt gegen ihre eigene Richtlinien », *Süddeutsche Zeitung*, 7 juillet 2011, <<http://www.sueddeutsche.de/politik/hans-christian-stroebele-zum-panzer-deal-mit-saudi-arabien-die-regierung-verstoest-gegen-ihre-eigenen-richtlinien-1.1116861>>, consulté le 8 avril 2015.

exportations de défense stipulent clairement que les considérations économiques ne peuvent rentrer en ligne de compte dans l'octroi de licences d'exportation. L'argument géopolitique devient par conséquent le seul argument réellement valable pour défendre la décision ainsi que le fait remarquer le ministre de la Défense De Maizière en déclarant : « Les considérations de droits de l'homme doivent jouer un rôle, mais ce sont les intérêts sécuritaires internationaux qui priment⁴¹. » Les opposants à l'exportation utilisent également un argument géopolitique, celui des « printemps arabes », dénonçant le manque de cohérence de la politique étrangère de l'Allemagne qui dit soutenir les révolutions démocratiques, tandis que l'Arabie Saoudite a participé à leur écrasement au Bahreïn notamment.

Enfin, la dernière caractéristique propre au cadrage médiatique de l'Allemagne est l'importance de l'écho fait au débat politique sur l'enjeu entre les partis (trente articles). Le débat politique a donc pesé sur le traitement de l'information et a entretenu l'enjeu sur la scène médiatique.

Suède

Le 6 mars 2012, la station de radio *Sverigesradio* révèle l'existence du projet « Simoom ». Il s'agit d'un accord de coopération avec l'Arabie Saoudite sur la construction d'une usine de fabrication de missiles, dont la négociation a commencé en 2007 et pour la réalisation duquel le gouvernement a autorisé la création d'une société spéciale chargée de négocier avec le Royaume saoudien, afin de masquer cette activité⁴². Cette information est très largement reprise par les autres médias. Sur les deux mois suivants, on recense vingt-six articles sur le projet Simoom dans les trois journaux sélectionnés. La question des droits de l'homme est présente (onze articles). Quatre articles font référence aux réglementations existantes, et en particulier le rôle du Parlement. L'aspect économique est présent même si assez faiblement (cinq articles). L'argument géopolitique est quant à lui largement minoritaire (un article).

41 « De Maizière würdigt Saudi-Arabien als Stabilitätsanker », *Süddeutsche Zeitung*, 9 juillet 2011, <<http://www.sueddeutsche.de/politik/streit-um-panzerlieferung-de-maizire-wuerdigt-saudi-arabien-als-stabilitaetsanker-1.1118148>>, consulté le 8 avril 2015.

42 Bodin Bo-Göran, Öhman Daniel, « Hemlig vapenfabrik planeras i Saudiarabien », *Sverigesradio*, 6 mars 2012, <<http://sverigesradio.se/sida/artikel.aspx?programid=83&artikel=4998952>>, consulté le 8 avril 2015.

Un débat partisan existe et est mentionné dans un peu moins d'un quart des articles. Enfin aucun article ne défend l'exportation.

Sur ces indicateurs communs la Suède semble donc assez proche de l'Allemagne et du Royaume-Uni. Cependant l'enjeu principal repris dans les journaux suédois déplace le débat sur un autre terrain. En effet, alors qu'au Royaume-Uni et en Allemagne le débat que les médias retranscrivent porte sur la question de savoir si la prise en considération des droits de l'homme doit prévaloir sur les enjeux géopolitiques, en Suède le débat se focalise principalement sur la responsabilité politique de la décision.

Les questions posées par les journalistes et dans le débat politique sont alors de savoir qui était responsable de l'autorisation et de la signature de l'accord avec l'Arabie Saoudite. Le ministre de la Défense, Sten Tolgfors, et le directeur de l'Agence de recherche de défense (Totalförsvarets forskningsinstitut, FOI) sont rapidement identifiés comme les principaux protagonistes de l'accord. L'un et l'autre se renvoient d'ailleurs la responsabilité de la décision. « Après avoir éludé le sujet pendant quelques jours, la défense du ministre de la Défense est devenue "tout est de la faute du FOI"⁴³ ». La réponse du gouvernement est d'abord de nier l'existence de l'accord, puis devant l'évidence met en avant les questions de confidentialité, puis le rejet de responsabilité sur d'autres acteurs – ce qui se révèle rapidement assez faible. « M. Tolgfors a déclaré plusieurs fois ces derniers jours qu'il n'y avait pas de projet de construction d'une usine d'armement en Arabie Saoudite [...] Mais aujourd'hui [...] même l'agence de contrôle des exportations ISP confirme que le gouvernement a approuvé l'aide du FOI à l'Arabie Saoudite⁴⁴ ».

Le cadrage des médias suédois révèle que l'exportation en question n'est pas, dans son principe même, acceptée, l'enjeu géopolitique ne semble pas considéré comme un argument valable contrairement aux cas allemands et britanniques. La tentative gouvernementale de cacher et étouffer l'affaire montre la conscience par les politiques suédois du potentiel scandale lié à une telle exportation ce qui révèle la forte sensibilité du sujet. La nature polémique de telles exportations semble évidente d'emblée, la question

43 Eriksson, Göran, « Ibland liknar det desinformation », *Svenska Dagbladet*, 9 mars 2012, <http://www.svd.se/nyheter/inrikes/ibland-liknar-det-desinformation_6914325.svd>, consulté le 6 avril 2015.

44 Vidlund, Susanna, « Regeringen gav tillstånd till saudisk vapenfabrik », *Aftonbladet*, 9 mars 2012, <<http://www.aftonbladet.se/nyheter/article14496906.ab>>, consulté le 6 avril 2015.

est donc : qui faut-il blâmer ? La pression est telle que le 28 mars, à peine un mois après le début de l'affaire, le ministre de la Défense Sten Tolgfors démissionne de son poste.

La deuxième hypothèse (tableau 4) qui prédit une corrélation entre la saillance et le cadrage de l'enjeu des ventes d'armes et le degré de régulation des exportations est ainsi confirmée. En France, l'exportation vers l'Arabie Saoudite n'est pas saillante et fait l'objet d'un cadrage favorable aux exportations. L'Allemagne et le Royaume-Uni présentent des configurations intermédiaires par une forte saillance de l'enjeu du commerce des armes et des articles plutôt en faveur d'une régulation forte mais le débat est présent. Enfin, la Suède présente une saillance forte, où le cadrage médiatique se concentre sur les responsabilités dans la décision d'une exportation considérée d'emblée comme scandaleuse.

Conclusion

Les variations décisionnelles observées dans le domaine de la régulation du commerce des armes entre l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et la Suède s'expliquent par deux variables inattendues : d'une part la position décisionnelle du Parlement et d'autre part le degré d'attention de l'opinion publique à l'enjeu de la vente des armes et son cadrage médiatique. La corrélation qui lie la position décisionnelle de l'institution parlementaire et le niveau de régulation d'exportation est confirmée par la présente étude. Cette recherche dévoile une seconde « affinité élective » entre le niveau de saillance des citoyens relatif au commerce des biens militaires ainsi que de son traitement médiatique, et la décision de réguler fortement ou non la vente de biens militaires vers un État étranger.

Ces résultats prolongent les recherches conduites par Bastien Irondele à deux égards. Premièrement, ils encouragent à poursuivre l'hypothèse contre-intuitive qu'il a développée avec plusieurs collègues : les acteurs législatifs (Foucault et Irondele, 2009 ; Irondele *et al.*, 2012) et l'opinion publique (Irondele et Foucault, 2007, 2012) comptent pour expliquer les processus décisionnels dans les politiques militaires. L'article ayant traité à l'opinion publique et la culture stratégique sur lequel Bastien Irondele était en train de travailler quelques jours avant son décès pour le resoumettre au *European Journal of Political Research* (Foucault, Joana et Mérand, 2013, 546) apportera

une analyse complémentaire précieuse. Dans cette attente, notre article contribue à cet agenda de recherche en travaillant la variable de l'opinion publique à partir de la saillance et du cadrage de l'enjeu des ventes d'armes.

Deuxièmement, un phénomène d'« UE sans européanisation » est observé dans le contrôle des exportations d'armements allant à rebours, comme d'autres articles de ce numéro (Hoeffler et Mérand, 2015), de la thèse d'une « européanisation sans UE » (Ironnelle, 2003). L'institutionnalisation de l'UE de ce domaine d'action publique depuis le milieu des années 1990 est confirmée sans qu'elle n'aboutisse pour autant à des effets d'européanisation des politiques nationales de régulation du commerce des armes. Cette différence de résultats ne doit pas être exagérée en affirmant trop rapidement une « déeuropéanisation », mais contextualisée. La réforme des armées en France qu'étudie Bastien Ironnelle correspond à un « âge d'or » de l'intégration européenne. La présente étude se situe au début des années 2010 à la suite de la Grande Récession (2008) ayant conduit à une crise répétée de la zone euro. En ce sens, cet article confirme la thèse selon laquelle les crises sont moins génératrices de changements que de replis et de continuité (Dobry, 2009). Reste à expliquer les ressorts de ces résistances (Saurugger et Terpan, 2013 ; Crespy et Saurugger, 2014).

Références bibliographiques

Allison Graham T. and Morton, Halperin H. (1972), « Bureaucratic Politics: A Paradigm and some Implications », *World Politics*, vol. 24, p. 40-79.

Allison Graham T. and Zelikow Philip (1999) [2nd ed.], *Essence of Decision: Explaining the Cuban Missile Crisis*, Pearson Education.

Bauer Sibylle (2003), *The Europeanisation of Arms Export Policies and its Impact on Democratic Accountability*, thèse de doctorat Sciences politiques, Université Libre de Bruxelles & Ferie Universität Berlin.

Baumgartner Frank R., Berry Jeffrey M., Hojnacki, Marie, Kimball David C. and Leech Beth L. (2009), *Lobbying and Policy Change. Who Whins, Who Loses, and Why*, Chicago, University of Chicago Press.

Bellais Renaud, Foucault Martial et Oudot Jean-Michel (2014), *Economie de la défense*, Paris, La Découverte.

Bromley Mark (2008), « The Impact on Domestic Policy of the EU Code of Conduct on Arms Exports. The Czech Republic, the Netherlands and Spain », *SIPRI Policy Paper*, n° 21.

Bromley Mark and Brzoska, Michael (2008), « Towards a Common, Restrictive EU Arms Export Policy? The Impact of the EU Code of Conduct on Major Conventional Arms Exports », *European Foreign Affairs Review*, vol. 13, p. 333-356.

Cohen Samy (1994), *La défaite des généraux: le pouvoir politique et l'armée sous la Cinquième République*, Paris, Fayard.

Crespy Amandine and Saurugger Sabine (2014), « Resistance to Policy Change in the European Union. An actor-centered perspective », *Cahiers du CEVIPOL*, n° 1.

Culpepper Pepper D. (2011), *Quiet Politics and Business Power: Corporate Control in Europe and Japan*, Cambridge et New York, Cambridge University Press.

Davesne Alban (2011), « La réponse des autorités nationales à l'eupéanisation de l'accès aux soins de santé: une approche interactionniste fondée sur "les usages de l'Europe" », *Politique européenne*, n° 35, p. 165-195.

Davis Ian (2002), *The Regulations of Arms and Dual-Use Exports. Germany, Sweden and the UK*, Stockholm/Oxford, Stockholm International Peace Research Institute/Oxford University Press.

DeVore Marc R. (2014), « Defying Convergence: Globalisation and Varieties of Defence-Industrial Capitalism », *New Political Economy*, p. 1-25.

DeVore Marc R. and Weiss Moritz (2014), « Who's in the cockpit? The political economy of collaborative aircraft decisions », *Review of International Political Economy*, vol. 21, n° 2, p. 497-533.

Dobry Michel (2009), *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de Sciences Po.

Duquet Nils (2014), « Business as Usual? Assessing the Impact of the Arab Spring on European Arms Export Control Policies », Flemish Peace Institute.

Dufournet Hélène (2011), *Gouverner sans choisir. Entre contrainte morale et réalisme politique: l'engagement français dans le processus d'interdiction des armes à sous-munitions (2003-2008)*, thèse de doctorat, sociologie, Cachan, École normale supérieure.

Erickson Jennifer L. (2009), *States of Peace, Suppliers of War? The Emergence of Conventional Arms Export Restraints*, Ph.D. Dissertation, Cornell University.

Erickson Jennifer L. (2013), « Market Imperative Meets Normative Power: Human Rights and European Arms Transfer Policy », *European Journal of International Relations*, vol. 19, n° 2, p. 209-234.

Foucault Martial et Irdelle Bastien (2007), *Opinion publique et transformation de la sécurité en Europe: une perspective comparée*, Rapport pour le Conseil général de l'Armement, ministère de la Défense.

Foucault Martial et Irdelle Bastien (2009), « Dynamique parlementaire de la politique de défense : une comparaison franco-britannique », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 16, n° 3, p. 465-483.

Foucault Martial et Irdelle Bastien (2012), « L'opinion publique française et la PESD », in **André Dumoulin et Philippe Manigart** (dir.), *Opinions publiques et politique européenne de sécurité et de défense commune: acteurs, positions, évolutions*, Bruxelles, Bruylant.

Foucault Martial, Joana Jean et Mérand Frédéric (2013), « Hommage à Bastien Irdelle », *Gouvernement et action publique*, vol. 4, n° 4, p. 541-546.

Gautier Louis (2009), *La défense de la France après la guerre froide*, Paris, Presses universitaires de France.

Green Cowles Maria, Caporaso James and Risse Thomas (eds) (2001), *Transforming Europe: Europeanization and Domestic Change*, Ithaca, Cornell University Press.

Hall Peter and Soskice David (2001), « An Introduction to Varieties of Capitalism », in **Peter Hall et David Soskice**, *Varieties of Capitalism: The Institutional Foundations of Comparative Advantage*, Oxford, Oxford University Press, p. 1-68.

Hoeffler Catherine (2013), « L'émergence d'une politique industrielle de défense libérale en Europe. Appréhender le changement de la politique d'armement par ses instruments », *Gouvernement et action publique*, vol. 4, n° 4, p. 641-665.

Hoeffler Catherine et Mérand Frédéric (2015), « Avions de combat : pourquoi n'y a-t-il pas d'eupéanisation ? », *Politique européenne*, n° 48, p. 52-80.

Irondele Bastien (2003), « Europeanization without the European Union? French military reforms 1991-1996 », *Journal of European Public Policy*, vol. 10, n° 2, p. 208-226.

Irondele Bastien (2011), *La réforme des armées en France. Sociologie de la décision*, Paris, Presses de Sciences Po.

Irondele Bastien, Rozenberg Olivier, Hoeffler Catherine, Joana Jean, Chopin Olivier et Olsson Christian (2012), « Évolution du contrôle parlementaire des forces armées en Europe », *Etudes de l'Irsem*, n° 22.

Palier Bruno et Surel Yves (2007), *L'Europe en action. L'eupéanisation dans une perspective comparée*, Paris, L'Harmattan.

Pierre Andrew J. (1982), *The Global Politics of Arms Sales*, Princeton, Princeton University Press.

Quéau Yannick et Isbister Roy (2014), *Au vent mauvais. Comment la vente des Mistral à la Russie sape les efforts de l'Union européenne*, Londres-Bruxelles, Saferworld/GRIP.

Saurugger Sabine et Terpan Fabien (2013), « Analyser les résistances nationales à la mise en œuvre des normes européennes : une étude des instruments d'action publique », *Quaderni*, n° 80, p. 5-24.

Schmidt Vivien A. (2002), *The Future of European Capitalism*, Oxford, Oxford University Press.

Schmidt Vivien (2014), « Capitalismes », in **Laurie Bousquet et al.**, *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 123-131.

Weber Henning and Bromley Mark (2011), « National Reports on Arms Exports », *SIPRI Fact Sheet*, mars.

Yihdego Zeray (2008), « Arms Sales and Parliamentary Accountability: The Role of the Quadripartite Committee », *Parliamentary Affairs*, vol. 61, n° 4, p. 661-680.

ANNEXES

MÉTHODOLOGIQUES

■ Tableau 5. Résultats de l'étude médiatique présentés par indicateur*, par pays et par journal

- * Pour chaque indicateur, le décompte du nombre d'arguments est obtenu en fonction de la citation de l'argument (« 1 ») ou pas (« 0 »). Si l'argument est évoqué plusieurs fois dans un même article, on ne compte qu'une occurrence. Dans la mesure où l'objectif est d'évaluer le cadrage médiatique, la répétition d'un même argument dans un article n'est pas significative.

	Indicateur 1 mention des Droits de l'homme/zone de tension	Indicateur 2 mention de la corruption	Indicateur 3 mention des réglementations du contrôle	Indicateur 4 mention de l'aspect économique de l'exportation	Indicateur 5 mention d'enjeux sécuritaires / géopolitiques	Articles valorisant la décision d'exporter	Articles condamnant la décision d'exporter	Indicateur 6 mention d'un débat politique sur l'exportation
ALLEMAGNE								
<i>Süddeutsche Zeitung</i>	18	0	12	3	15	0	4	16
<i>FAZ</i>	10	0	5	3	9	0	1	7
<i>Tages Zeitung</i>	8	1	2	2	2	0	0	7
Total	36	1	19	8	26	0	5	30
FRANCE								
<i>Le Monde</i>	0	0	0	2	1	2	0	0
<i>Le Figaro</i>	0	0	0	1	0	1	0	0
<i>Libération</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	3	1	3	0	0
ROYAUME-UNI								
<i>The Guardian</i>	3	7	1	2	4	0	0	1
<i>The Daily Telegraph</i>	2	2	0	4	2	1	1	1
<i>The Independent</i>	3	3	0	1	3	0	2	1
Total	8	11	1	6	9	1	3	3
SUÈDE								
<i>Svenska Dagbladet</i>	7	0	1	4	1	0	1	5
<i>Dagens Nyheter</i>	2	1	2	1	0	0	1	0
<i>Aftonbladet</i>	2	0	1	1	0	0	0	1
Total	11	1	4	5	1	0	2	6

LISTE DES ARTICLES RECENSÉS

ALLEMAGNE: 2 juillet 2011-2 septembre 2011

Mots clefs utilisés pour la recherche : « Panzer an Saudi Arabien », « Süddeutsche Zeitung Leopard Panzer an Saudi Arabien » et « Süddeutsche Zeitung Saudi Arabien ».

Süddeutsche Zeitung

1. *Süddeutsche Zeitung**¹, « Merkel für Leopard-Verkauf. Linke protestiert gegen Panzerdeal mit Saudis », 3 juillet 2011, <http://www.sueddeutsche.de/politik/merkel-fuer-leopard-verkauf-linke-protestiert-gegen-panzerdeal-mit-saudis-1.1115544>
2. BLECHSCHMIDT Peter, *Süddeutsche Zeitung*, « Leopard-Bestellung aus Saudi-Arabien. Opposition zerpflückt Merkels Panzerdeal », 4 juillet 2011, <http://www.sueddeutsche.de/politik/leopard-bestellung-aus-saudi-arabien-opposition-zerpflueckt-merkels-panzerdeal-1.1115625>
3. *Süddeutsche Zeitung**, « Deutschland soll Leopard 2 an Saudi-Arabien verkauft haben. Wut und Schweigen nach dem Panzerdeal », 4 juillet 2011, <http://www.sueddeutsche.de/politik/deutschland-soll-leos-an-saudi-arabien-verkauft-haben-wut-und-schweigen-nach-dem-panzerdeal-1.1116097>
4. DENKLER Thorsten*, *Süddeutsche Zeitung*, « Leopard-Panzer für Saudi-Arabien CDU-Größen stellen sich gegen Rüstungsdeal », 5 juillet 2011, <http://www.sueddeutsche.de/politik/leopard-panzer-fuer-saudi-arabien-cdu-groessen-stellen-sich-gegen-merkels-ruestungsdeal-1.1116298> (5 juillet 2011)
5. DENKLER Thorsten*, *Süddeutsche Zeitung*, « Panzer für Saudi-Arabien: Debatte im Bundestag. 'Schwarz-Gelb an der Seite der Despotie' », 6 juillet 2011, <http://www.sueddeutsche.de/politik/panzer-fuer-saudi-arabien-debatte-im-bundestag-trittin-sieht-schwarz-gelb-an-der-seite-der-despotie-1.1117026>
6. KORNELIUS Stefan (Kommentar), *Süddeutsche Zeitung*, « Leopard-Lieferung an Saudi-Arabien. In moralisch vermintem Gebiet », 6 juillet 2011, <http://www.sueddeutsche.de/politik/leopard-lieferung-an-saudi-arabien-logenplatz-im-theater-der-super-realisten-1.1116463>

1 Les articles marqués d'une étoile sont les articles que l'on a rassemblé à partir du moteur de recherche Factiva.

7. *Süddeutsche Zeitung*, « Umstrittener Rüstungsexport nach Saudi-Arabien. Israel billigt Panzerverkauf », 6 juillet 2011, <http://www.sueddeutsche.de/politik/umstrittener-ruestungsexport-israel-billigt-panzerverkauf-an-saudi-arabien-1.1116459>
8. HAIMERL Kathrin*, *Süddeutsche Zeitung*, « Streit um Panzerdeal mit Saudi-Arabien. Der heikle Handel mit dem tödlichen Exportschlager », 7 juillet 2011, <http://www.sueddeutsche.de/politik/streit-um-panzerexport-nach-saudi-arabien-der-heikle-handel-mit-dem-toedlichen-exportschlager-1.1116818>
9. *Süddeutsche Zeitung**, Rüstungsdeal mit Saudi-Arabien, « Grünen-Politiker erstattet Anzeige wegen Panzerverkaufs, 7 juillet 2011, <http://www.sueddeutsche.de/politik/ruestungsdeal-mit-saudi-arabien-gruenen-politiker-erstattet-anzeige-wegen-panzerverkaufs-1.1117323>
10. DENKLER Thorsten*, *Süddeutsche Zeitung*, « Leopard 2 für Saudi-Arabien: Debatte im Bundestag Merkel und der Panzer des Schweigens », 8 juillet 2011, <http://www.sueddeutsche.de/politik/leopard-fuer-saudi-arabien-debatte-im-bundestag-merkel-und-der-panzer-des-schweigens-1.1117998>
11. *Süddeutsche Zeitung*, « « Leopard 2 » für Saudi-Arabien. FDP-Politiker: Regierung soll Panzerdeal erklären », 8 juillet 2011, <http://www.sueddeutsche.de/politik/panzer-fuer-saudi-arabien-merkel-verteidigt-schweigen-zum-ruestungsdeal-1.1117590>
12. *Süddeutsche Zeitung**, « Streit über Panzer-Lieferung, De Maizière würdigt Saudi-Arabien als 'Stabilitätsanker' », 9 juillet 2011, <http://www.sueddeutsche.de/politik/streit-um-panzer-lieferung-de-maiziere-wuerdigt-saudi-arabien-als-stabilitaetsanker-1.1118148>
13. JASCHENSKY Wolfgang*, *Süddeutsche Zeitung*, « Panzer-Deal mit Saudi-Arabien: Grünen-Chefin attackiert Merkel. 'Die Bundesregierung verhöhnt das Parlament' », 9 juillet 2011, <http://www.sueddeutsche.de/politik/panzer-deal-mit-saudi-arabien-gruenen-chefin-attackiert-merkel-die-bundesregierung-verhoehnt-das-parlament-1.1118254>
14. HAIMERL Kathrin*, *Süddeutsche Zeitung*, « Ströbele zum Panzerdeal. 'Die Regierung verstößt gegen ihre eigenen Richtlinien' », 7 juillet 2011, <http://www.sueddeutsche.de/politik/hans-christian-stroebele-zum-panzer-deal-mit-saudi-arabien-die-regierung-verstoest-gegen-ihre-eigenen-richtlinien-1.1116861>
15. KISTER Kurt, *Süddeutsche Zeitung*, « Rüstungsgeschäft mit Saudi-Arabien. Warum Merkel zum Panzer-Deal schweigt », 9 juillet 2011, <http://www.sueddeutsche.de/politik/ruestungsgeschaeft-mit-saudi-arabien-warum-merkel-zum-panzer-deal-schweigt-1.1118111>

16. STEINBERG Guido*, *Süddeutsche Zeitung*, « Rüstungsgeschäft mit Saudi-Arabien. Der falsche Panzer, das falsche Land », 11 juillet 2011, <http://www.sueddeutsche.de/politik/debatte-um-ruistungsgeschaeft-mit-saudi-arabien-der-falsche-panzer-das-falsche-land-1.1118440>
17. SCHLUMBERGER Oliver*, *Süddeutsche Zeitung*, « Debattenbeitrag mit Saudi-Arabien. Verkaufsschlager « Leo » -welche Werbung für Deutschland ! », 13 juillet 2011, <http://www.sueddeutsche.de/politik/debattenbeitrag-zum-panzerdeal-mit-saudi-arabien-verkaufsschlager-leo-welche-werbung-fuer-deutschland-in-der-welt-1.1118347>
18. *Süddeutsche Zeitung*, « Rüstungsgeschäfte mit Saudi-Arabien. Export von Handfeuerwaffen – Grüne räumen Fehler ein », 18 juillet 2011, <http://www.sueddeutsche.de/politik/ruistungsgeschaefte-mit-saudi-arabien-export-von-handfeuerwaffen-gruene-raeumen-fehler-ein-1.1121419>

Frankfurter Allgemeine Zeitung

1. LÖWENSTEIN Stephan, SATTAR Majid, *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, « Leopard-II » nach Saudi-Arabien ? Opposition kritisiert Panzergeschäft mit Riad », 4 juillet 2011, <http://www.faz.net/aktuell/politik/ausland/leopard-ii-nach-saudi-arabien-opposition-kritisiert-panzergeschaeft-mit-riad-13328.html>
2. *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, « Panzergeschäft mit Riad. Kritik auch aus der Koalition », 5 juillet 2011, <http://www.faz.net/aktuell/politik/panzergeschaeft-mit-riad-kritik-auch-aus-der-koalition-11027.html>
3. KNOP Carsten, *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, Milliardengeschäft, « Leopard-II-Panzer ist deutscher Exportschlager », 5 juillet 2011, <http://www.faz.net/aktuell/wirtschaft/unternehmen/milliardengeschaeft-leopard-ii-panzer-ist-deutscher-exportschlager-12100.html>
4. KNOP Carsten, *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, « Rüstungsindustrie. Rheinmetall-Aktie profitiert vom Leopard Auftrag », 6 juillet 2011, <http://www.faz.net/aktuell/wirtschaft/unternehmen/ruestungsindustrie-rheinmetall-aktie-profitiert-vom-leopard-auftrag-16947.html>
5. *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, « Panzergeschäft mit Riad. Werte und Widersprüche », 6 juillet 2011, <http://www.faz.net/aktuell/politik/ausland/naher-osten/panzergeschaeft-mit-riad-werte-und-widersprueche-15200.html>
6. *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, « Saudi-Arabien. Panzer für die Prinzen ? », 8 juillet 2011, <http://www.faz.net/aktuell/politik/ausland/naher-osten/saudi-arabien-panzer-fuer-die-prinzen-12356.html>

7. *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, « Rüstungsgeschäft mit Saudi-Arabien, 'Merkel nennt Saudi-Arabien wichtigen Partner' », 8 juillet 2011, <http://www.faz.net/aktuell/politik/inland/ruestungsgeschaeft-mit-saudi-arabien-merkel-nennt-saudi-arabien-wichtigen-partner-16673.html>
8. *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, « Rüstungsgeschäft mit Saudi-Arabien, Opposition kritisiert Umgehung des Bundestags », 10 juillet 2011, <http://www.faz.net/aktuell/politik/inland/ruestungsgeschaeft-mit-saudi-arabien-opposition-kritisiert-umgehung-des-bundestags-16102.html>
9. HOFFMANN Christiane, LOHSE Eckart, *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, « Panzergeschäft mit Saudi-Arabien. Das Geheimnis vom Leoparden », 10 juillet 2011, <http://www.faz.net/aktuell/politik/inland/panzergeschaeft-mit-saudi-arabien-das-geheimnis-vom-leoparden-12325-p2.html>
10. *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, « Panzer an Saudi Arabien. Westerwelle muss sich erklären », 11 juillet 2011, <http://www.faz.net/aktuell/politik/ausland/naher-osten/panzer-an-saudi-arabien-westerwelle-muss-sich-erklaeren-15689.html>
11. HOFFMANN Christiane et RÖSSLER Hans-Christian, *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, « Israels Haltung zum Panzergeschäft. Von zustimmung ist keine Rede », 17 juillet 2011, <http://www.faz.net/aktuell/politik/inland/israels-haltung-zum-panzergeschaeft-von-zustimmung-ist-keine-rede-13793.html>
12. GÜNTER LERCH Wolfgang, *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, « Glosse Politik. Zwiespältig, » 9 août 2011, <http://www.faz.net/aktuell/politik/glosse-politik-zwiespaeltig-11105838.html>

Tageszeitung

1. PFEIFFER Hermanus, *Tageszeitung*, « Rüstungsdeal mit Saudi-Arabien. Kritik an Panzer-Export, 4 juillet 2011, <http://www.taz.de/!5117185/>
2. NASSAUER Otfried*, *Tageszeitung*, « Panzerverkauf an Saudi-Arabien. Ein Geschäft mit Signalwirkung », 5 juillet 2011, <http://www.taz.de/!5117050/>
3. *Tageszeitung**, « Union streitet über Panzerdeal. Kritik aus den eigenen Reihen », 5 juillet 2011, <http://www.taz.de/!5117049/>
4. BÖHM Peter*, *Tageszeitung*, « Saudi-Arabien rüstet auf. Hunger nach Waffen », 6 juillet 2011, <http://www.taz.de/!5116953/>
5. REPINSKI Gordon, *Tageszeitung*, « Panzer für die Saudis. « Geld statt Demokratie » », 6 juillet 2011, <http://www.taz.de/!5116946/>

6. *Tageszeitung*, « Panzerdeal-Abstimmung im Bundestag. Geheim Bleibt geheim », 7 juillet 2011, <http://www.taz.de/!5116766/>.
7. *Tageszeitung*, « Grüne gegen Panzergeschäft. « Koffer mit Geld an die CDU » », 7 juillet 2011, <http://www.taz.de/!5116930/>
8. *Tageszeitung*, « Panzergeschäft mit Saudi-Arabien. Merkel rechtfertigt Geheimhaltung », 8 juillet 2011, <http://www.taz.de/!5116846/>
9. *Tageszeitung*, « Bundeswehr in Emirats-Wüste. Stresstest für Leopard 2 », 19 juillet 2011, <http://www.taz.de/!5115983/>
10. REINECKE Stefan, *Tageszeitung*, « Bundessicherheitsrat und die Grünen. Klage gegen geheime Waffendeals », 31 juillet 2011, <http://www.taz.de/!5115254/>

FRANCE : 1er septembre 2013 - 1er novembre 2013

Mots clefs utilisés pour la recherche : « contrat LEX Arabie Saoudite », « Life Expansion Sawari 1 », « ventes d'armes à l'Arabie Saoudite ».

Le Monde

1. GUILBERT Nathalie, *Le Monde*, « Armement et politique étrangère: relations au beau fixe entre Paris et Riyad », 8 juillet 2013, http://abonnes.lemonde.fr/international/article/2013/10/08/armement-et-politique-etrangere-relations-au-beau-fixe-entre-paris-et-riyad_3492004_3210.html?xtmc=contrat_lex_arabie_saoudite&xtr=2
2. GALLOIS Dominique, GUIBERT Nathalie, *Le Monde*, « La Crise syrienne inquiète les industriels français de l'armement », 10 août 2013, http://abonnes.lemonde.fr/international/article/2013/09/10/la-crise-syrienne-inquiete-les-industriels-francais-de-l-armement_3473884_3210.html?xtmc=contrat_lex_arabie_saoudite&xtr=3

Le Figaro

1. *Le Figaro**, « Armement: la France a perdu du terrain à l'exportation », 11 août 2013, <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2013/09/11/20002-20130911ARTFIG00624-armement-la-france-a-perdu-du-terrain-a-l-exportation.php>

Libération

Aucun article sur le contrat LEX.

ROYAUME-UNI: 11 septembre 2007-11 novembre 2007

Mots clefs utilisés pour la recherches : « Eurofighter/Typhoon to Saudi Arabia ».

The Guardian

1. NORTON-TAYLOR Richard*, *The Guardian*, « Britain and the Saudis finally sign £4.43bn Eurofighter deal », 18 septembre 2007, <http://www.theguardian.com/uk/2007/sep/18/saudiarabia.armstrade>
2. LEIGH David et EVANS Rob*, *The Guardian*, « Labour tries to block new BAE inquiry », 21 septembre 2007, <http://www.theguardian.com/world/2007/sep/21/bae.foreignpolicy>
3. COHEN Nick, *The Guardian*, « The Saudi connection that belittles Britain », 23 septembre 2007, <http://www.theguardian.com/commentisfree/2007/sep/23/comment.comment2>
4. BLACK Ian*, *The Guardian*, « Saudi king's state visit to Britain faces protests and boycotts », 29 octobre 2007, <http://www.theguardian.com/world/2007/oct/29/saudiarabia.uk>
5. NORTON-TAYLOR Richard, *The Guardian*, « House of fraud », 29 octobre 2007, <http://www.theguardian.com/commentisfree/2007/oct/29/houseof-fraud>
6. NORTON-TAYLOR Richard*, *The Guardian*, « Huge arms deals and terror intelligence links », 30 octobre 2007, <http://www.theguardian.com/uk/2007/oct/30/saudiarabia.terrorism>
7. *The Guardian**, « Awkward guests », 30 octobre 2007, <http://www.theguardian.com/commentisfree/2007/oct/30/comment.politics>

The Daily Telegraph

1. THELWELL Emma, *The Daily Telegraph*, « BAE shares hit high on Eurofighter hopes », 7 septembre 2007, <http://www.telegraph.co.uk/finance/markets/4662653/BAE-shares-hit-high-on-Eurofighter-hopes.html>
2. BLAND Ben, *The Daily Telegraph*, « BAE lend support to the FTSE 100 », 7 septembre 2007, <http://www.telegraph.co.uk/finance/markets/2815273/BAE-lends-support-to-the-FTSE-100.html>

3. BLAND Ben*, *The Daily Telegraph*, « Market report: BAE has lift-off with Eurofighter deal », 13 septembre 2007, <http://www.telegraph.co.uk/finance/markets/marketreport/2815676/Market-report-BAE-has-lift-off-with-Eurofighter-deal.html>
4. PFEIFER Sylvia, *The Daily Telegraph*, « Price of an S&N takeover won't be small beer », 21 octobre 2007, <http://www.telegraph.co.uk/finance/comment/2818038/Price-of-an-SandN-takeover-wont-be-small-beer.html>
5. *The Daily Telegraph**, « UK must stay on good terms with Saudi Arabia », 30 octobre 2007, <http://www.telegraph.co.uk/comment/3643660/UK-must-stay-on-good-terms-with-Saudi-Arabia.html>
6. KAHN Jemima, *The Daily Telegraph*, « Britain's love affair with the Saudi kingdom », 4 novembre 2007, <http://www.telegraph.co.uk/comment/3643778/Britains-love-affair-with-the-Saudi-kingdom.html>

The Independent

1. *The Independent**, « Leading article: Not a regime that Britain should be honouring », 29 octobre 2007 <http://www.independent.co.uk/voices/editorials/leading-article-not-a-regime-that-britain-should-be-honouring-395492.html?origin=internalSearch>
2. *The Independent**, « Mark Steel: How nice that we make King Abdullah feel at home », 31 octobre 2007, <http://www.independent.co.uk/voices/commentators/mark-steel/mark-steel-how-nice-that-we-make-king-abdullah-feel-at-home-398343.html?origin=internalSearch>
3. BROWN Colin*, *The Independent*, « A handshake and a smile – but how did Gordon really feel ? », 1^{er} novembre 2007, <http://www.independent.co.uk/news/uk/politics/a-handshake-and-a-smile--but-how-did-gordon-really-feel-398461.html?origin=internalSearch>

SUEDE: 6 mars 2012 -6 mai 2012

Mots clefs utilisés pour la recherche : « Simoom ».

Svenska Dagbladet

1. ARVIDSSON Claes, *Svenska Dagbladet*, « Vilka skäl är skäl nog för Saudiavtalet? », 7 mars 2012, http://www.svd.se/opinion/ledarsidan/vilka-skal-ar-skal-nog-for-saudiavtalet_6905031.svd
2. *Svenska Dagbladet*, « Bulvanföretag dolde vapenaffärer », 7 mars 2012, http://www.svd.se/naringsliv/bulvanforetag-dolde-vapenaffarer_6904675.svd
3. *Svenska Dagbladet*, « 'Blir det offentligt skulle många inte bli återvalda' », 8 mars 2012, http://www.svd.se/naringsliv/tidigare-ledamoten-sekretessen-underlattan-export-till-diktaturer_6909141.svd
4. *Svenska Dagbladet*, « Partierna informerade om vapenfabrik », 8 mars 2012, http://www.svd.se/naringsliv/partierna-informerade-om-vapenfabrik_6908311.svd
5. *Svenska Dagbladet*, « Gav klartecken till vapenfabrik », 9 mars 2012, http://www.svd.se/nyheter/inrikes/gav-klartecken-till-vapenfabrik_6911169.svd
6. *Svenska Dagbladet*, « V: Försvarsministern måste avgå », 9 mars 2012, http://www.svd.se/nyheter/inrikes/fridolin-de-har-forbrukat-fortroendet_6912237.svd
7. *Svenska Dagbladet*, « Ekot: Reinfeldt gav grönt ljus till vapenfabriken i Saudiarabien », 9 mars 2012, http://www.svd.se/nyheter/inrikes/ekot-fredrik-reinfeldt-gav-gront-ljus-till-vapenfabriken-i-saudiarabien_6912731.svd
8. ERIKSSON Göran, *Svenska Dagbladet*, « Ibland liknar det desinformation », 9 mars 2012, http://www.svd.se/nyheter/inrikes/ibland-liknar-det-desinformation_6914325.svd
9. *Svenska Dagbladet*, « Försvarsministerns presskonferens om Simoom-projektet », 9 mars 2012, http://www.svd.se/nyheter/inrikes/sten-tolgfors-haller-presskonferens-om-saudiarabien_6912953.svd
10. *Svenska Dagbladet*, « "Tolgfors kan bli regeringens offer" », 9 mars 2012, http://www.svd.se/nyheter/inrikes/tolgfors-kan-bli-regeringens-offer_6912119.svd
11. *Svenska Dagbladet*, « Trycket ökar mot FOI-chefen », 14 mars 2012, http://www.svd.se/nyheter/inrikes/trycket-okar-mot-foi-chefen_6923193.svd

12. *Svenska Dagbladet*, « Sten Tolgfors avgår », 29 mars 2012, http://www.svd.se/nyheter/inrikes/sten-tolgfors-avgar_6961475.svd
13. *Svenska Dagbladet*, « Åklagare utreder trolöshet inom FOI », 30 mars 2012, http://www.svd.se/nyheter/inrikes/aklagare-utreder-troloshet-inom-foi_6964771.svd
14. *Svenska Dagbladet*, « Feldt: Såg det inte som försvarsanläggningar », 25 april 2012, http://www.svd.se/nyheter/inrikes/feldt-sag-det-inte-som-forsvarsanlagningar_7107697.svd
15. *Svenska Dagbladet*, « Eliasson såg Saudiaffär som 'renodlat civil' », 26 april 2012, http://www.svd.se/nyheter/inrikes/eliasson-hade-bilden-att-saudiaffar-var-renodlat-civilt_7111019.svd

Dagens Nyheter

1. *Dagens Nyheter*, « Svensk hjälp till saudisk vapenfabrik », 6 mars 2012, <http://www.dn.se/ekonomi/svensk-hjalp-till-saudisk-vapenfabrik/>
2. *Dagens Nyheter*, « Riksdagen visste om vapenfabrik », 8 mars 2012, <http://www.dn.se/nyheter/sverige/riksdagen-visste-om-vapenfabrik/>
3. WOŁODARSKI Peter, *Dagens Nyheter*, « Lika korkad som en vanlig folktopartist », 11 mars 2012, <http://www.dn.se/ledare/signerat/lika-korkad-som-en-vanlig-folktopartist/>

Aftonbladet

1. *Aftonbladet*, « Så betalades bulvanföretaget », 7 mars 2012, <http://www.aftonbladet.se/nyheter/article14584226.ab>
2. *Aftonbladet*, « Alliansen splittrad om Saudiaffären », 7 mars 2012, <http://www.aftonbladet.se/nyheter/article14482732.ab>
3. *Aftonbladet*, « 'Jag offrades för Saudiarabien-affären' », 8 mars 2012, <http://www.aftonbladet.se/nyheter/article14490031.ab>
4. *Aftonbladet*, « Alla partier kände till vapenfabriken », 8 mars 2012, <http://www.aftonbladet.se/nyheter/article14490023.ab>
5. MELLIN Lena, *Aftonbladet*, « Rådet ska granska – men får inte slå larm », 9 mars 2012, <http://www.aftonbladet.se/nyheter/kolumnister/lenamellin/article14496111.ab>
6. *Aftonbladet*, « Regeringen gav tillstånd till saudisk vapenfabrik », 9 mars 2012, <http://www.aftonbladet.se/nyheter/article14496906.ab>

7. *Aftonbladet*, « FOI anmäler Sveriges Radios handlingar », 15 mars 2012, <http://www.aftonbladet.se/nyheter/article14529692.ab>
8. *Aftonbladet*, « Pengarna kom från FOI », 19 avril 2012, <http://www.aftonbladet.se/nyheter/article14700951.ab>

Lucie Béraud-Sudreau

Doctorante à l'université Paris 2 Panthéon Assas, allocataire de la Direction générale de l'armement (DGA).

lucie.beraudsudreau@gmail.com

Samuel B. H. Faure

Doctorant à Sciences Po Paris (CERI), enseignant (ATER) à Sciences Po Lille, associé à l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM) et au Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales (CERAPS).

samuel.bh.faure@gmail.com

Michael Sladeczek

Diplômé en Relations internationales de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne

michael.sladeczek@gmail.com